

Renouvellement Autorisation d'enseigner

Le dossier de renouvellement de l'agrément comprend :

Une demande de renouvellement de l'autorisation,

+

L'autorisation d'enseigner venant à échéance,

+

Une photographie d'identité

+

Un certificat médical conforme au modèle

Renouvellement Agrément établissement de formation

Le dossier de renouvellement de l'agrément comprend :

Une demande de renouvellement de l'agrément,

+

Une photocopie de la décision d'agrément venant à échéance,

+

Si modification dans la situation de l'établissement de formation relatif à un des points suivants, la(les) pièce(s) justificative(s) afférentes :

Représentant légal de l'établissement :

- **s'il ne dispose pas d'une autorisation d'enseigner :**

- une photocopie de la pièce d'identité
- une photocopie d'un titre ou diplôme ou un document justifiant le suivi d'une formation agréée portant sur la gestion et l'exploitation des établissements de formation à la conduite ,

Pour les associations à but non lucratif : la fourniture annuelle d'une photocopie du rapport moral et du rapport financier,

• une photocopie de la décision écrite nommant responsable de formation un des formateurs de l'établissement.

- **s'il est en même temps formateur :**

- toutes les pièces précédentes,

+

- une photocopie de son autorisation d'enseigner.

L'établissement :

- une photocopie de l'imprimé K bis ou un extrait d'inscription à la chambre des métiers ou de commerce de moins d'un an,

Pour les association : une photocopie de la déclaration en préfecture et des statuts,

- un justificatif de l'occupation des locaux,

- une photocopie du titre de navigation du ou des bateaux de formation,

- la description du plan d'eau utilisé,

- une photocopie des autorisations d'enseigner des formateurs de l'établissement et une justification de leur lien social ou le contrat de travail.